

## BEGOULE Jean-Pierre

### 22 décembre 2021, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 21 octobre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Jean-Pierre BEGOULE, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « Maîtres Jean-Pierre BEGOULE et Thibaut DEVECCHI, Huissiers de Justice associés », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Lavardac (Lot-et-Garonne), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « DEVECCHI Thibaut, Huissier de Justice associé »

---

**Associé (s) en exercice :**  
Thibaut DEVECCHI

**Publication légale** Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)